

24117

Premier Atlas des **ECREVISSES Protégées** Département de la Haute-Marne



Version 1999, diffusion limitée



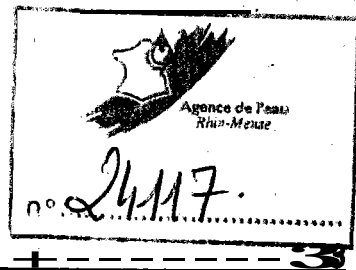
DDE de **HAUTE-MARNE**



Conseil Supérieur de la Pêche

Délégation régionale de Metz
Brigade de la Haute-Marne

Sommaire



INTRODUCTION	3
1.1 OBJECTIFS	3
1.2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DES BASSINS INVENTORIÉS	3
MÉTHODOLOGIE	5
2.1 PROTOCOLE	5
2.2 CALENDRIER DE RÉALISATION	6
PRÉSENTATION DES ÉCRÈSES CONCERNÉES	7
3.1 L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES (<i>AUSTROCAMBELLUS PALPES</i>)	7
3.2 L'ÉCREVISSE À PATTES ROUGES (<i>ASTACUS ASTACUS</i>)	8
RÉSULTATS	10
COMMENTAIRES. DISCUSSIONS	12
5.1 PRÉSENTATION DES LOCALITÉS	12
5.2 DÉTAILS DES SITES	12
CONCLUSION	15
ANNEXES 1 BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXES 2 ESTIMATION DE LA DENSITÉ DES ÉCREVISSES - EXEMPLE DU FLAMBOIRT	18
ANNEXES 3 RÉSULTATS	22
BASSIN DE LA SEINE	23
BASSIN DE LA SAÔNE	27
BASSIN DE LA MEUSE	31

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs

Ce document résulte d'un partenariat entre le Conseil Supérieur de la Pêche (brigade départementale et délégation régionale) et la Direction Départementale de **l'Équipement**. Cette collaboration est fondée sur une volonté commune de développer une politique efficace de protection et de gestion des milieux aquatiques. Or cela ne peut se faire sans une connaissance précise de l'état de santé de ces *écosystèmes*.

Aussi, l'étude présentée ici vise, au travers d'un premier inventaire, à localiser dans le département de la Haute-Marne les sites accueillant ou étant susceptibles d'accueillir des écrevisses indigènes, en l'occurrence, l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) réputées présentes dans le département.

Depuis longtemps la notion **d'espèces** indicatrices a été développée afin d'évaluer l'état des écosystèmes en appréciant leur qualité biologique.

Le choix des écrevisses et plus **particulièrement** des écrevisses autochtones est fondé d'une part sur l'absence d'inventaire précis au niveau départemental, (le **SDVP** en parle très peu, il en est de même pour les inventaires Natura 2000 ou les ZNIEFF) d'autre part, elles possèdent une forte valeur symbolique et patrimoniale. Devenues rares dans **l'Est** de la France puisque très sensibles à la qualité de leur environnement, ces écrevisses font donc parties des **espèces** qui peuvent servir d'indicateurs de la qualité du milieu et du fonctionnement des *écosystèmes* de tête de bassin.

Les causes de la **régression** des écrevisses indigènes sont multiples, épizootie, pollution, dégradation d'habitat... Outre, la connaissance patrimoniale qu'il revêt, cet inventaire doit donc également permettre aux gestionnaires, aux aménageurs des milieux aquatiques et aux services chargés d'instruire les dossiers relatifs à la Police de l'eau et des milieux naturels en conséquence et de prendre les mesures nécessaires à leur préservation.

1.2 Présentation sommaire des bassins inventoriés

Gaston Bachelard dans « l'Eau et les rêves » présentait ainsi le département : « la Haute-Marne est un pays de ruisseaux et de **rivières** ».

En tête de trois grands bassins hydrographiques SEINE, RHONE (**Soône**) et MEUSE, ce département bénéficie ainsi à la fois d'un atout et d'un handicap.

Il possède en effet un important réseau de cours d'eau, près de 500 rivières et ruisseau de grande qualité et riche de diversité et sur un linéaire de **plus de 3 000 Kms.** Mais cette position de ligne de partage des eaux conduit, bien que de nombreuses personnalités aient qualifié le plateau de Langres de « château d'eau », à des étiages **sévères** et à la présence de ruisseaux intermittents ne charriant de l'eau qu'au printemps.

Le chevelu est plus dense sur les terrains marneux (Bassigny, marnes irrisesées du **Keuper**, argiles du Crétacé). Par contre sur tous les plateaux calcaires, le réseau est très dispersé avec de nombreuses pertes. Les rivières attaquent perpendiculairement les auréoles géologiques et creusent dans ces plateaux des vallées profondes et souvent étroites (Aube, Aujon, **Suize**, Rognon). **Des** combes sèches

correspondant à des vallées fossiles y ~~sont~~ ~~fréquentes~~.

Ainsi, on distingue :

↳ le bassin Séquanien, de loin le plus important qui est formé de rivières parallèles qui se dirigent vers le centre du bassin Parisien : Aube, Aujon, Blaise, Suize, Rognon

↳ le bassin Rhodanien avec des cours d'eau se jetant dans la Saône : *Apance*, **Amante**, Salon, Vingeanne

↳ Le bassin Meusien parcourant le Bassigny et dont la Meuse arrose dans toute sa longueur la partie orientale du département.

La carte ci-après présente les 3 grands bassins hydrographiques et les sous bassins concernés.

2. METHODOLOGIE

21 Protocole

La démarche retenue pour la réalisation de cet inventaire, s'est articulée autour de 4 phases :

♣ Phase 1 :

- collecte des données disponibles sur les deux **espèces** à partir de la bibliographie, les dires d'expert, l'enquête nationale de 1989, actualisée **en 1995**.
- définition des zones et sites à prospector **à** partir de ces renseignements.

♣ Phase 2 :

- acquisition de données complémentaires par prospection sur 65 ruisseaux selon deux méthodes :
 - Observation et pêche à la main de jour ou de nuit lorsque cela est possible sur les cours d'eau praticables **à** pied. Cette technique est retenue prioritairement car les enquêtes portent essentiellement sur de petits cours d'eau (largeur inférieure **à 2m**).
 - Pose de *nasses* sur les cours d'eau plus importants.

Tous les sites répertoriés au cours de l'enquête de 1989 ont fait l'objet d'une prospection de terrain, soit par recherche **à** la main, soit à l'aide de nasses.

Ces prospections ont été réalisées sous couvert de l'arrêté préfectoral du 10 février **1999** modifié. Les sujets capturés ont été remis immédiatement **à** l'eau **après** identification et sexage.

- consignation sur une fiche de terrain des données pour chaque site prospecté afin d'apprécier l'état du tronçon, de la population **en place**, les risques potentiels de dégradation du milieu ainsi que la présence d'espèces de poissons ou d'amphibiens observés. Une cartographie manuelle au **1/25000^{ème}**, localisant les points d'observation, est jointe **à** chaque fiche.

♣ Phase 3 :

- traitement informatique des données, constitution d'un **système** de gestion des données sous le logiciel Map Info.
- mise **en forme** **à** partir des fonds IGN SCAN 25 d'une cartographie automatique, traduisant la présence ou l'absence de l'espèce à 4 niveaux, les cours d'eau apparaissant de couleur différente pour chaque cas :
 - Présence vérifiée en **1999** : **☉ ROUGE**
 - Présence en 1989 et probable en 1999 : **☉ BLEU**
 - Présence soupçonnée mais non constatée **en 1989**, ni en **1999** : **☉ VERT**
 - Absence : **☉ sans indication**

♣ Phase.4 :

- rédaction et mise **en forme** d'un document final
- diffusion de cet atlas.

Dès le départ le choix s'est porté sur une diffusion restreinte afin de préserver les biotopes et les



6. CONCLUSION

Les milieux aquatiques constituent des habitats connus pour leur fragilité, sensibles aux altérations provoquées par les activités humaines. Ils sont aussi d'une grande diversité et d'une grande richesse faunistique et floristique. Cette étude apporte au niveau départemental des éléments importants pour le suivi de l'évolution de ces milieux.

La préservation des écrevisses à pattes blanches et à pieds rouges doit donc s'attacher à la conservation de la ressource en eau, qualitativement et quantitativement, et à l'intégrité des biotopes.

pour atteindre cet objectif, il serait souhaitable :

↳ que l'instruction des demandes de travaux (curage, modification du tracé...), d'aménagements, de création de plans d'eau, et de tout équipement modifiant le régime d'écoulement des eaux (prélèvement, dérivation, irrigation...) ou la qualité des eaux, prenne en compte la préservation de ces espèces.

↳ de mieux cerner le risque d'introductions d'espèces exotiques par les plans d'eau (créations nouvelles, vidanges) dans l'instruction et les prescriptions de ces ouvrages

↳ de sensibiliser l'ONF et les communes sur la fragilité des ruisseaux forestiers.

↳ de sensibiliser les agriculteurs à l'impact des pollutions et à la dégradation des berges par les bovins afin de mettre en œuvre des mesures simples de préservation.

↳ de protéger par arrêté préfectoral de protection de biotope les ruisseaux les plus menacés (principalement en zones non forestières) en édictant des interdictions adaptées à chaque cas, notamment l'interdiction de curer ou de déplacer le lit du ruisseau et l'interdiction de créer un plan d'eau par barrage ou dérivation ou même par simple élargissement du lit mineur.

Il apparaît important de répertorier en 2000 les sites qui pourraient déjà faire l'objet d'une telle mesure et lancer les procédures.

↳ de faire remettre le plus rapidement possible en état les lieux lorsque des dégradations d'habitat ou des créations illégales de plan d'eau sont constatées.

Par ailleurs, les résultats de cette année montrent que certains secteurs n'ont pas été ou peu prospectés :

↳ Bassin de la Vingeanne

↳ Bassin de l'Amance

↳ Vallée de la Saulx

↳ Bassin du Rongean

↳ Vallée de la Blaise